

MINISTÈRE DU LOGEMENT

LE MINISTRE

N/Réf. : CAB/AP/LN/09 LPL 124

Paris, le 17 FEV. 2009

Madame le Député,

Marie Henriette,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'éligibilité de votre département aux dispositions fiscales prévues par la loi de finances rectificative pour 2008.

Je puis vous assurer qu'aucune décision sur le zonage n'a été prise. Un document technique émanant de mes services fait l'objet d'échanges avec les fédérations professionnelles de promoteurs. Une consultation des associations d'élus locaux aura lieu avant toute décision.

Je prends d'ores et déjà note de votre souhait de pouvoir bénéficier, dans le département des Hautes-Alpes, de la réduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif privé.

Je vous prie de croire, Madame le Député, à l'assurance de ma meilleure considération.

Christine Boutin

Christine BOUTIN

Madame Henriette MARTINEZ
Député des Hautes-Alpes
Assemblée Nationale – Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP